



WARA

CORPORATES

www.wara-ratings.com

SÉNÉLEC

A-/Stable/w-3

CARTE D'IDENTITÉ

Décembre 2018

Hamza HAJI

hamza.haji@rating-africa.org

+221 33 825 72 22 | + 221 77 392 78 27

Oumar NDIAYE

oumar.ndiaye@rating-africa.org

+221 33 825 72 22 | +221 77 400 42 91

TABLE DES MATIÈRES

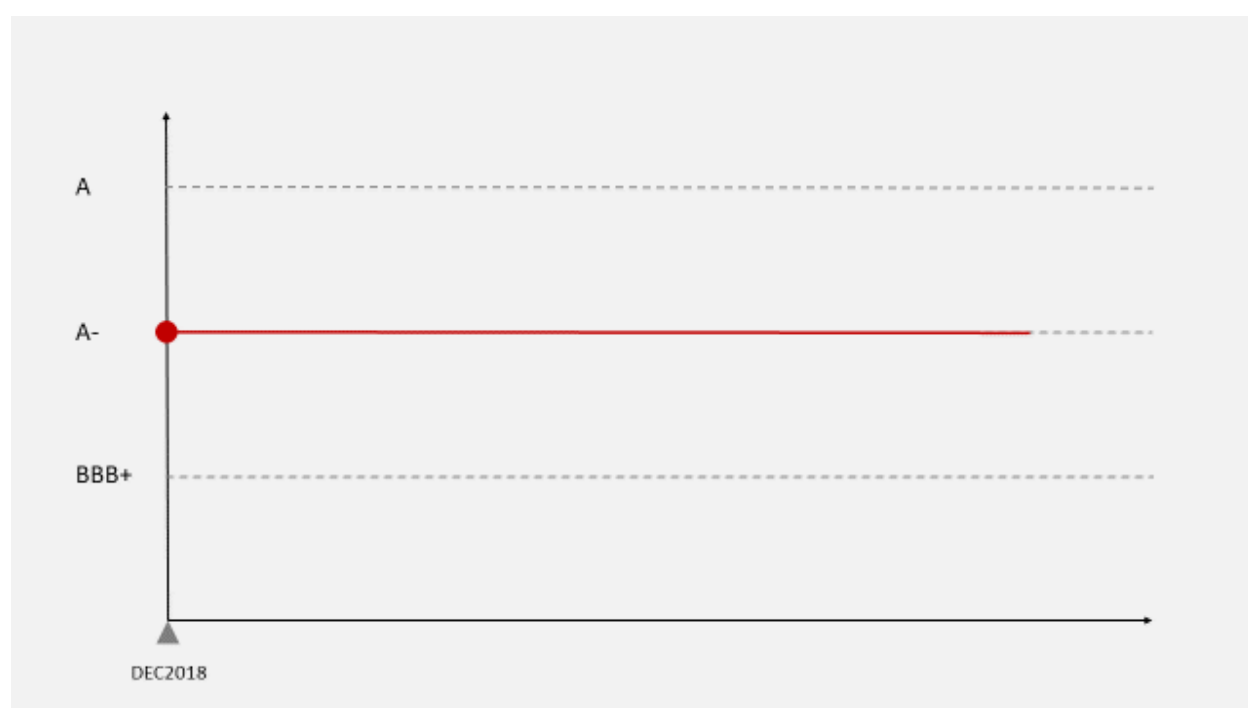
NOTATION	3
ÉVOLUTION DE LA NOTE DE LONG TERME	3
RÉSUMÉ	3
Les filiales de SENELEC	4
Actionnariat et Conseil d'administration	6
Structure actionnariale	6
Composition du Conseil d'administration	7
Modèle d'affaires et organisation	7
Modèle d'affaires	7
Lignes de métiers	9
Tarification	9
Objectifs et modes d'action	11
Organisation	12
Organigramme des principales directions	14
Certifications	15
DONNEES FINANCIERES ET RATIOS	16



NOTATION

Echelle	Régionale	Internationale
Méthodologie	Corporate	Corporate
Notation de long terme	A-	iB+
Perspective	Stable	Stable
Notation de court terme	w-3	iw-5
Surveillance	Non	Non

ÉVOLUTION DE LA NOTE DE LONG TERME



RÉSUMÉ

- La Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC) est une société anonyme (SA) de droit sénégalais à capitaux publics majoritaires, créée en 1983 (loi 83-72 du 05/07/1983)

La Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC) a été créée en 1983 pour assurer la production, le transport, la distribution et de la vente d'électricité au Sénégal. Bien qu'ayant le statut de société anonyme, SENELEC est entièrement contrôlée et régulée par l'Etat du Sénégal, en raison de sa mission de service public et de sa position stratégique au sein de l'écosystème socio-économique du pays. SENELEC s'occupe également de l'identification, du financement et de la réalisation de nouveaux ouvrages afin d'assurer la bonne réalisation de ses missions d'intérêt général, à savoir d'apporter à la population sénégalaise et aux entreprises implantées au Sénégal l'électricité en quantité, en qualité et à un prix compétitif.

L'Etat du Sénégal assure les fonctions de régulation à travers le Ministère du Pétrole et des Energies, qui assure la tutelle administrative et technique du secteur de l'énergie par l'intermédiaire de la Direction de l'Energie et de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE). Pour la gestion opérationnelle du secteur, SENELEC dispose d'une concession de production, de transport et de distribution d'électricité sur un périmètre géographique couvrant la zone électrifiée avec quelques localités liées à ses obligations d'électrification. Le secteur de la production est ouvert aux producteurs indépendants pour son développement futur. Cependant, SENELEC dispose du statut d'acheteur unique en vertu de l'article 19 de la loi n° 98-29 du 14 avril 1998 pour une durée de 10 ans à compter du 31 mars 1999. Cette période d'exclusivité est prorogée de 10 ans à compter du 31 mars 2009. La loi 2002-01 a transféré à l'Etat du Sénégal la propriété des installations de production, de transport, de distribution, les postes et lignes électriques de SENELEC ainsi que les droits immobiliers attachés à ses immobilisations.

L'Etat du Sénégal assure les fonctions de contrôle et de financement à travers le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Ce dernier a mis en place un Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE). Le FSE a pour mission de : i) gérer les ressources financières collectées à destination de SENELEC (compensation, investissements etc.) ; ii) sécuriser les approvisionnements en combustibles et les achats d'énergie destinés à la fourniture d'électricité ; iii) et éventuellement financer ou contribuer à la mobilisation de financements pour la réalisation du Plan d'urgence et Plan de relance et de restructuration du secteur de l'énergie, à travers une quote-part dédiée aux investissements qui sera fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé de l'Energie.

L'entreprise s'est investie depuis 2015 dans la réalisation de vastes projets qui devraient lui permettre dans quelques années d'être encore plus compétitive et d'améliorer de façon substantielle sa qualité de service. Ces projets sont inscrits dans le Plan d'Actions Prioritaires prévu sur trois ans (de 2016 à 2018) pour un montant de 700 milliards FCFA et dans le Plan Stratégique 2016-2020. Les projets concernent la modernisation de l'infrastructure industrielle dans les domaines de la production, du transport et de la distribution, mais également la redynamisation du service commercial. Au demeurant, un accent particulier est mis sur l'accueil de la clientèle, le développement des nouveaux services (compteurs à prépaiement dit « Woyofal et compteurs intelligents), la rénovation des agences, la digitalisation des supports commerciaux, etc. Ainsi, les offres de service sont mieux adaptées aux besoins **spécifiques des divers clients de l'entreprise, c'est-à-dire les ménages et les industriels.**

Les filiales de SENELEC

AKILEE SA :

AKILEE SA est une société technologique de services énergétiques, filiale à 34% de SENELEC, qui développe des solutions pour les opérateurs, et notamment pour son principal actionnaire, de nombreuses solutions visant à améliorer la performance opérationnelle et à accroître la satisfaction des clients. AKILEE offre dans le même temps des solutions de maîtrise de l'énergie pour les consommateurs, particuliers et professionnels, en s'appuyant sur les technologies digitales (compteurs communicants/intelligents et IOT), l'efficacité

énergétique et les énergies renouvelables. AKILEE a développé un système d'information analytique puissant, robuste et en perpétuel développement, qui est au cœur des solutions offertes. Son principal objectif de contribuer au développement de l'accès à l'énergie par le biais de l'optimisation des consommations et à travers la fourniture des services énergétiques à forte valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs du secteur de l'énergie : particuliers, professionnels, opérateurs et régulateurs.

EXCELLEC SA :

Sur autorisation de son Conseil d'Administration en sa séance du 25 octobre 2016, SENELEC s'est associé avec la société Azur Investment Holding dans le but de créer la société EXCELLEC SA, spécialisée dans la fabrication de poteaux en béton armé destinés à supporter les lignes électriques indispensables à l'acheminement de l'électricité vers les centres de consommation. Cela contribue à maîtriser les délais de réalisation des projets de distribution liée à la qualité de service et au développement des ventes. SENELEC détient 30% des parts du capital d'EXCELLEC SA.

PROQUELEC :

PROQUELEC est une entité associative regroupant les professionnels de la filière de l'électricité, dont le Directeur Général de SENELEC en est le Président du Conseil d'Administration. Elle intervient dans les activités de contrôle de conformité, de diagnostic de sécurité électrique, d'audit énergétique et de formation des électriciens. Depuis sa création, PROQUELEC s'est beaucoup investie entre autres dans les domaines du contrôle de conformité des installations électriques, de l'édition de mémentos, de la normalisation, du mode d'alimentation électrique des marchés, et de la lutte contre le matériel électrique de contrefaçon. En résumé, la société a comme but principal la promotion de la qualité du matériel et des installations électriques intérieures par la vulgarisation des normes et des dispositions sécuritaires dans les locaux d'habitation, les espaces publics et les entreprises.

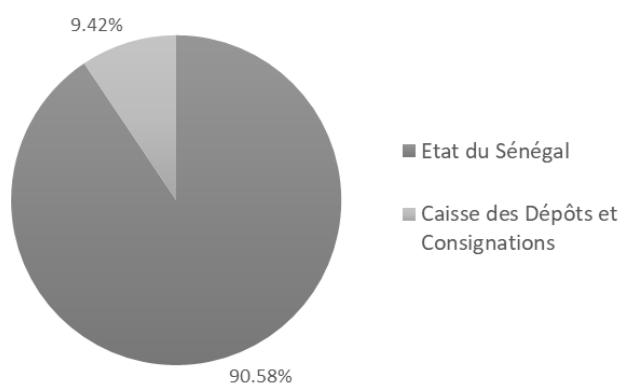
SIMELEC :

Cette société est née d'un partenariat entre SENELEC, CGE et Cauris Investissement dans le cadre de la maîtrise des approvisionnements en compteurs de SENELEC. Ce partenariat entre SENELEC et SIMELEC a été étendu à l'étalonnage des compteurs recyclés, au recyclage des compteurs post-paiement, à l'assemblage de compteurs, au stockage et à la livraison de compteurs aux exploitations.

Actionnariat et Conseil d'administration

Structure actionnariale

Le capital social de SENELEC au 1er octobre 2018 est de 175 236 344 000 FCFA réparti 175 236 actions. Le capital de départ était de 79 433 850 000 FCFA en 1983. L'Etat du Sénégal détient la majorité absolue dans le capital de SENELEC. Au 1er octobre 2018, la répartition du capital social de SENELEC se présente comme suit :



Le capital social de la société a été augmenté en 2014 (+118 717 millions de FCFA) avec une entrée dans le capital de SENELEC de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi, le capital de SENELEC a augmenté de 22 445 millions de FCFA après conversion de la créance de la Caisse des Dépôts et Consignations et de 96 272 millions de FCFA suite à la reconversion de la dette restante du règlement croisé des dettes de SENELEC vis-à-vis l'Etat du Sénégal. Par ailleurs, le montant du capital non libéré qui s'élevait à 6 101 millions de FCFA au 31 décembre 2013 a été déduit du capital social de la société en 2014. En 2016, le capital a été diminué par incorporation du report à nouveau négatif (-63 057 655 479 FCFA)..

ANNÉES	CAPITAL SOCIAL FCFA
2012	125 677 000 000
2013	125 677 000 000
2014	238 294 000 000
2015	238 294 000 000
2016	175 236 344 000
2017	175 236 344 000
2018	175 236 344 000

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SENELEC se compose des Administrateurs suivants au 31/12/2017 :

Noms et Prénoms	Fonctions
Abdourahmane TOURE	Président du Conseil
Cheikh Tidiane DIOP	Administrateur, Représentant de la Primature
Bassirou Samba NIASSE	Administrateur, Représentant MEFP
Papa Mademba BITEYE	Administrateur, Représentant MPE
Ibrahima NIANE	Administrateur, Représentant MPE
Abdou DIOP FAYE	Administrateur, Représentant de la Direction Générale de la CDC
Thierno Seydou NIANE	Administrateur, Représentant MPE
Oumy Khairy Diao DIOP	Administrateur, Représentant MPE
Théophile Edouard AMINE	Administrateur, Représentant MEFP
Abdoulaye KAMARA	Administrateur, Représentant Présidence : Contrôleur financier

MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ; MPE : Ministère du Pétrole et des Energies

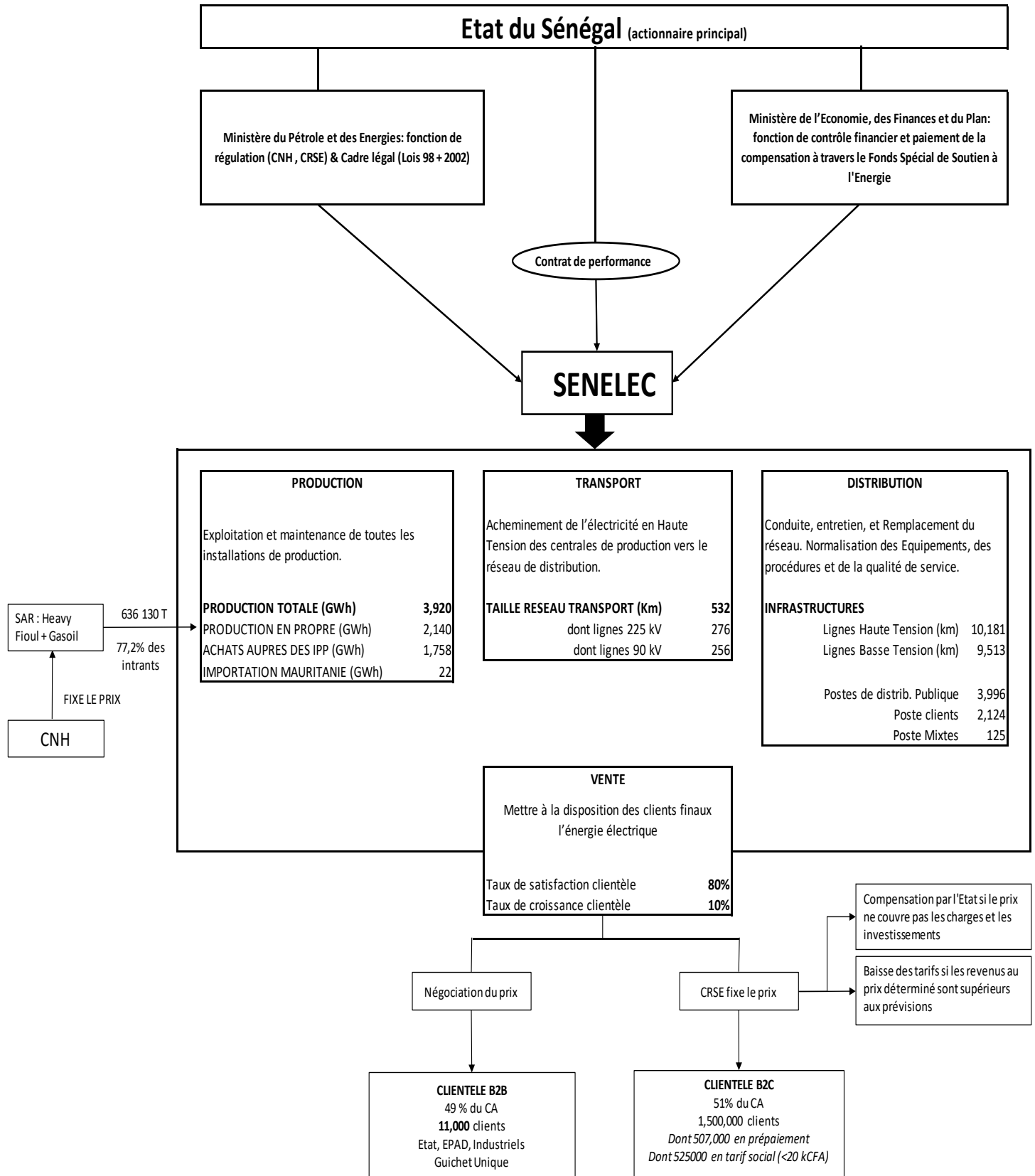
Modèle d'affaires et organisation

Modèle d'affaires

L'Etat du Sénégal est l'actionnaire unique de SENELEC : il détient 90,58% en propre et 9,42% de manière indirecte à travers la Caisse des Dépôts et Consignations. Par conséquent, la supervision de la mission de service public de SENELEC s'effectue à l'aune de trois vecteurs:

- 1) ***Le Ministère du Pétrole et des Energies***, qui s'assure de la bonne application des deux lois encadrant l'activité de SENELEC :
 - La loi 98-24 crée la CRSE qui, avec le ministère, fixe les conditions tarifaires et donne le statut d'acheteur unique à SENELEC.
 - La loi 02-01 a transféré à l'Etat du Sénégal la propriété des installations de production, de transport, de distribution, les postes et lignes électriques de SENELEC ainsi que les droits immobiliers attachés à ses immobilisations.
- 2) ***Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan***, qui assure une mission de contrôle financier de l'entreprise.
- 3) ***Le Contrat de performance entre SENELEC et l'Etat***, qui définit les objectifs d'investissement, de production et de qualité de service.

SENELEC quant à elle doit assurer la production, le transport, la distribution et la vente d'énergie au client final. Les principales fonctions de chaque cœur de métiers sont détaillées dans le schéma ci-dessous. Cette structure ainsi que le cadre réglementaire mis en place doivent ainsi répondre au défi d'électrification universelle en 2025 fixé par le président Macky SALL.



Lignes de métiers

La production :

SENELEC produit l'énergie électrique pour ses clients par le biais de ses centrales réparties dans le pays. Le secteur de la production est réparti en production propre appartenant à SENELEC et la production issue des IPP (producteurs indépendants). Le parc de production est constitué de centrales au diesel, de turbines à gaz, de centrale thermique à vapeur et de centrales solaires, avec sans doute la mise en service de centrales éoliennes en 2018.

Le transport :

SENELEC assure le transport de l'énergie produite dans les centrales vers les centres de consommation. Le transport est aussi responsable de l'équilibre entre la production et la consommation d'énergie en temps réel, de la gestion des achats, des exportations et importations d'énergie, ainsi que de la maintenance des réseaux de transport et de télécommunication.

La distribution :

La Direction de la distribution de SENELEC assure les activités de maintenance et d'exploitation du réseau. Elle veille à l'application rigoureuse des normes et procédés. Le réseau de distribution de SENELEC achemine l'électricité sur des distances relativement courtes, des postes sources jusqu'au consommateur final.

La vente :

Cette activité met à la disposition des clients finaux l'énergie électrique produite dans les centrales de SENELEC et acheminée à travers les réseaux de transport et de distribution. Elle a pour mission de vendre et recouvrer les énergies fournies à la clientèle, de gérer les relations avec la clientèle et d'améliorer de manière continue la qualité de service.

Tarifification

En application de la disposition de la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) détermine la structure et la composition des tarifs applicables par les entreprises titulaires de licence ou de concession. En ce qui concerne SENELEC, il est déterminé un Revenu Maximum Autorisé (RMA) sur trois exercices, qui se base sur des conditions économiques prédéterminées permettant à la CRSE d'anticiper sur les tendances de prix tout en permettant à la société de supporter ses charges d'exploitation et ses investissements à venir. En effet, il est prévu dans le contrat de concession de SENELEC que les tarifs de vente au détail exclusive ne peuvent excéder le seuil autorisé par la formule de contrôle des revenus servant de base de calcul du RMA. Les indicateurs pris en compte dans la formule sont :

- Le taux d'inflation au Sénégal et à l'étranger ;
- Le taux de change USD-FCFA ;
- La demande des consommateurs ;
- Les prix des combustibles (fuel 380, diesel, charbon et gaz naturel).

La révision de la formule de contrôle des revenus est prévue tous les cinq ans par la CRSE après consultation des acteurs concernés à savoir SENELEC, les associations de consommateurs et les autorités administratives. En cas de révision, les scénarios suivants peuvent se présenter :

- Si les recettes de SENELEC sont supérieures au RMA, alors SENELEC doit effectuer une baisse de ses tarifs ; et
- Si les recettes de SENELEC sont inférieures au RMA, il est prévu un système de compensation par l'Etat du Sénégal du manque à gagner.

Avant chaque révision, SENELEC doit soumettre à la CRSE des projections de coûts devant servir à la rédaction des hypothèses de calcul du RMA. Les projections exigées sont les suivantes :

- Les projections de demande : élaborées par SENELEC à partir du modèle PVDE (prévision de la demande d'électricité dans les pays en voie de développement) afin de prévoir les investissements nécessaires pour assurer une qualité de service adéquate. Elles prennent en compte la croissance économique, le développement de l'accès à l'énergie et les grands projets.
- Les projections de dépenses d'investissement : pour faire face aux prévisions de demande expliquées ci-dessus. Elles intègrent ainsi les investissements éligibles à la base tarifaire à rémunérer dans la période de révision des conditions de tarification.
- Les projections de production : elles permettent de mesurer l'évolution de la capacité de production d'électricité de SENELEC par rapport à la capacité installée. Le plan de production est déterminé en fonction de la demande à satisfaire en électricité et des caractéristiques de chacune des unités de production.
- Les projections de charges d'exploitation : elles anticipent sur les charges d'exploitation de SENELEC à savoir les frais fixes d'achat d'énergie, les dépenses de personnel, les services extérieurs, les impôts et taxes.

Le RMA de SENELEC pour une année t , hors toutes taxes, au titre de la vente au détail d'électricité destinée au B2C, est déterminé par la Formule de contrôle des revenus ci-après :

$$\text{RMA}_t = (1-\theta) \cdot A_t + \theta \cdot B_t + \text{RTS}_t + \text{RC}_t + K_t - P_{t-1} + \text{FP}_t$$

Revenus requis ajustés par le
facteur d'économie d'échelle

Avec:

t : année de détermination des revenus autorisés

θ : facteur d'économie d'échelle, la prédiction des économies d'échelle sur la base de ses projections d'investissements

A_t : base de calcul de la part fixe des revenus

B_t : base de calcul de la part variable des revenus

RTS_t : redevance payable à la Radio-Télévision Sénégalaise (RTS) pendant l'année t

RC_t : redevance annuelle due à la CRSE pendant l'année t

FP_t : dotation du fonds de préférence

K_t : facteur de correction des revenus

P_{t-1} : incitation contractuelle exigible à SENELEC pour manquement durant l'année précédente $t-1$, aux normes de qualité et de disponibilité (énergie non fournie)

Revenus requis : sont déterminés à partir des données économiques de référence, des projections de charges d'exploitation, du programme d'investissements et de la rémunération de la base tarifaire à un taux de rentabilité normal.

Objectifs et modes d'action

SENELEC a élaboré un plan stratégique 2016 -2020, à savoir le « Plan YEESAL Senelec 2020 ». L'implémentation du Plan stratégique a consisté à :

- Mettre l'entreprise aux normes internationales du métier ;
- Renforcer et améliorer les processus ;
- Renforcer la qualité de service et la sécurité des biens et des personnes ;
- Développer une culture de pilotage basée sur la gestion des risques et des processus performant d'audit et de contrôle;
- Améliorer la gestion des ressources humaines ;
- Moderniser le système d'information pour améliorer la productivité et fournir des services à forte valeur ajoutée ; et
- Procéder à la rédaction des manuels de procédures.

Trois axes de développement ont été identifiés comme prioritaires :

- La restructuration des ressources humaines : à savoir doter le personnel en compétences supplémentaires ;
- Le renforcement des indicateurs financiers, sous la contrainte de tarifs régulés mais avec le succès grandissant du prépaiement (500.000 clients sont aujourd'hui en prépayé) ;
- L'innovation et la diversification pour s'adapter aux habitudes de consommation qui évoluent.

L'objectif majeur reste l'électrification universelle en 2025. La trajectoire pour y parvenir est la suivante :

Taux d'électrification	2012	2015	2016	2017	Objectifs 2020
Rural	30%	31%	35%	40%	66%
Urbain	70%	89%	91%	92%	95%

Pour atteindre tous ces objectifs, SENELEC a identifié plusieurs vecteurs d'action tactique. L'entreprise entend donc poursuivre :

- Le développement optimal de l'offre et maîtrise de la demande ;
- Le développement et mis aux normes de l'infrastructure de transport et de distribution;
- L'accroissement du chiffre d'affaires et la satisfaction de la clientèle par un service de qualité et à un moindre coût ;
- L'amélioration de la gestion et de la rentabilité financière ; et
- La diversification des activités et innovation.

C'est dans cette optique que SENELEC a signé un Contrat de performance (2017-2019) avec l'Etat du Sénégal. La vision de L'Etat en ce qui concerne le développement du secteur électrique se décline en différents objectifs stratégiques consistant à :

- Résorber définitivement le déficit entre l'offre et la demande en énergie électrique sur tout le territoire sénégalais ;
- Résoudre le déséquilibre financier de SENELEC ; et
- Optimiser la gestion et le management de SENELEC.

Organisation

Depuis 2016, SENELEC a entamé une réorganisation structurelle. Une décentralisation du pouvoir de décision a été mise en place par la création et le renforcement de nouvelles directions. Cette réorganisation a permis de redistribuer les responsabilités entre les cadres expérimentés qui se sont déployés de façon horizontale et/ou verticale dans la hiérarchie de la société. Le tableau ci-dessous donne la liste de ces directions et leurs missions :

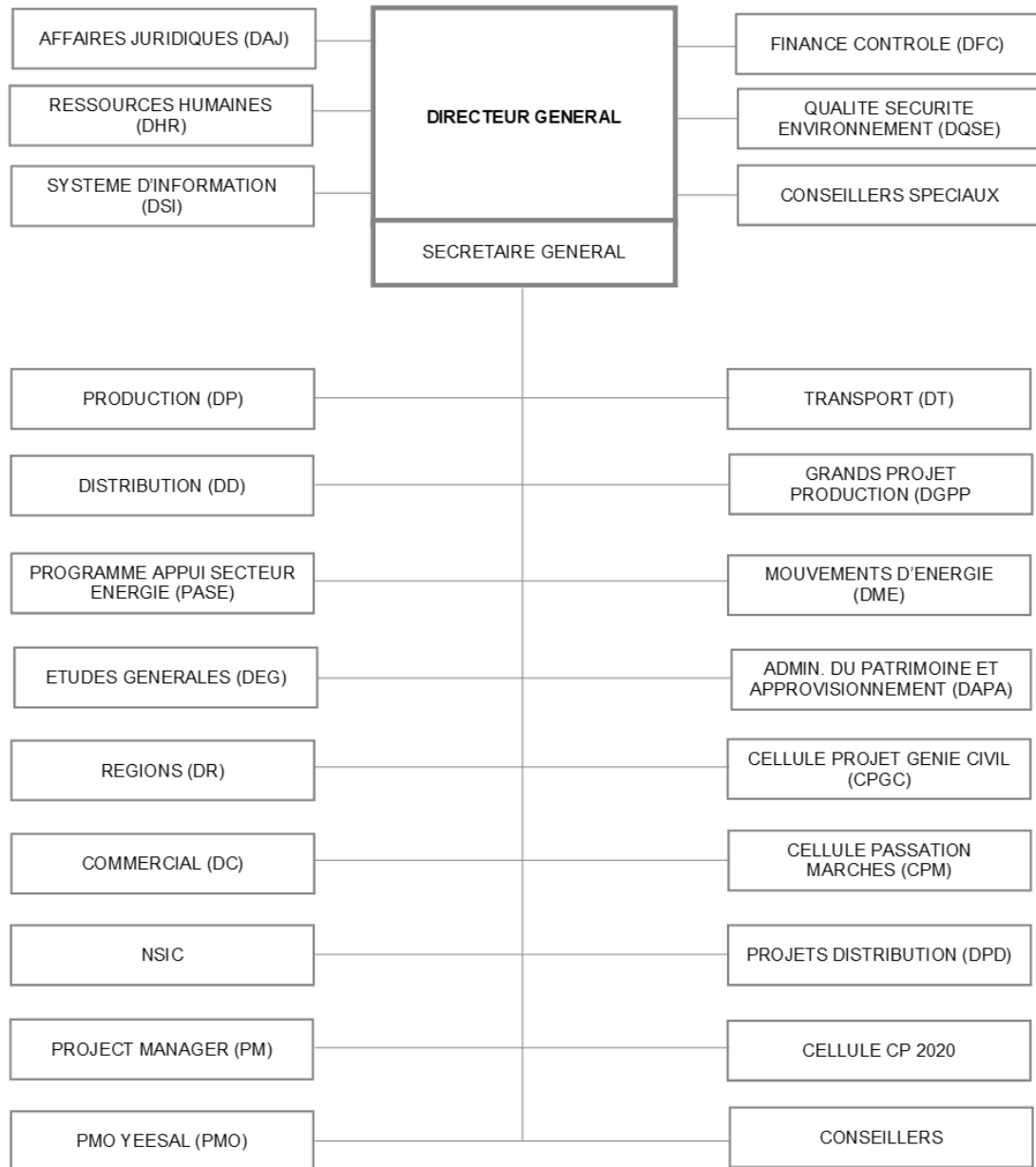
DIRECTIONS		MISSIONS
Noms et prénoms	Fonctions	
Mouhamadou Makhtar CISSE	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer la politique générale de l'entreprise : développement commercial, marketing et financier ; - Mise en place de la planification stratégique ; - Ajuster l'organisation de l'entreprise en fonction des besoins, des investissements, des budgets et des équipes.
Abdoulaye DIA	Secrétaire Général	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le Directeur Général dans la gestion des activités techniques de SENELEC.
Moustapha DIEYE	Directeur de l'Administration, du Patrimoine et des Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer les services administratifs généraux ; - En charge de la gestion du patrimoine, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en place des procédures administratives et des notes d'organisation qui y sont relatives ; - Gérer la maintenance et l'entretien général des bâtiments et du matériel roulant.
Pape Toby GAYE	Directeur des Grands Projets de Production	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi et le pilotage du processus de mise en œuvre des grands projets d'investissement de production pour les filières charbon, gaz naturel liquéfié et énergie renouvelable.
Alioune Ibrahima BA	Directeur des Finances et de la Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - En charge de l'enregistrement exact, exhaustif et traçable de toutes les transactions comptables et financières de SENELEC, de l'établissement et de la présentation à bonne date des états financiers de synthèse approuver par les auditeurs externes ; - En charge de la fiscalité de l'entreprise.
Bassirou SYLLA	Directeur de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une démarche qualité au sein de SENELEC ; - Proposer des objectifs de certification et suivre les conditions de leur réalisation ; - Piloter les activités relatives à la sécurité, l'hygiène et à l'environnement au sein de l'entreprise.
Mar SAMBE	Directeur Principal des Finances et du Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - En charge de l'audit technique, financier, comptable et social des procédés et règles de gestion des unités. Assiste les Directions dans la rédaction des procédures et assure le suivi du contrôle interne, l'élaboration et le suivi du budget.
Gora LO	Directeur des Affaires Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> - Assister la Direction générale et les Directions opérationnelles dans les négociations et la rédaction des contrats (clauses juridiques, conformité) ; - Assurer la veille juridique.

DIRECTIONS		MISSIONS
Noms et prénoms	Fonctions	
Moussa DIAGNE	Directeur Principal / Conseiller Spécial Equipement	- En charge de la gestion prévisionnelle, de la conduite et de l'analyse à posteriori du système électrique production-transport-consommation (sécurité du système électrique) ;
Thierno Oumar KANE	Directeur de la Production	- Assurer la maintenance et l'exploitation des installations de production de la société et le suivi des contrats d'exploitation et maintenance signés avec les constructeurs de centrales. Assurer la gestion du Réseau Interconnecté, des régions et des centrales secondaires. En charge des achats de combustibles.
Thierno Amadou BA	Directeur des Régions	- En charge de la coordination de l'exploitation du réseau au niveau des Régions..
Samba DIENG	Directeur des Grands Projets de Distribution	- Prendre en charge toutes les activités liées à l'équipement des réseaux de distribution en termes d'ingénierie et de travaux ; et de tous les projets de renforcement, d'extension des réseaux de distribution électriques et d'électrification rurale.
Ahmedine Dit Bah DIAGNE	Directeur Commercial	- Elaboration des politiques commerciales et de gestion de la clientèle afin de répondre au mieux à l'accroissement des revenus et à la satisfaction du client par un service de qualité à moindre coût.
Falilou SEYE	Directeur des Etudes Générales	- En charge des études économiques générales, des études tarifaires, de la planification stratégique, des études de planification technique et financière, du calcul du rendement.
Moussa DIEYE	Directeur des Systèmes d'Information	- Elaboration du plan informatique ; - En charge de la sécurité informatique et de la gestion du parc de matériel informatique, de la maintenance et de l'exploitation du matériel et des logiciels de gestion.
Mouhamadou Bachir SALL	Directeur des Ressources Humaines	- Définir, valider et piloter la réalisation de la stratégie RH de l'entreprise ; - Assurer le lien entre la Direction Générale et le personnel en prenant en charge les relations sociales au sein de SENELEC.
Demba SY	Directeur Principal/Conseiller Spécial Revenue	- Gérer les relations avec le CRSE dans le calcul des revenus de la SENELEC

Le Conseil d'Administration a mis en place trois Comités spécialisés :

- Investissements : suivi du plan d'investissement, sur la base d'une sélection rigoureuse, selon l'urgence, la capacité technique, le financement, et les rapports et études techniques. Les investissements sont de remplacement, de productivité, de qualité, de sécurité, ou d'expansion.
- Suivi budgétaire et réduction des coûts : budget suivi tous les trois mois, et programme de réduction des coûts (de production, de distribution et charges administratives).
- Lutte contre la fraude : notamment liée au vol d'électricité.

Organigramme des principales directions



Certifications

SENELEC est la première société d'électricité en Afrique de l'Ouest à obtenir la certification ISO 9001 version 2015 par AFNOR CERTIFICATION pour son département Grands Comptes, au sein de la Direction Commerciale. Cela vient conforter le management en termes d'amélioration de la qualité de ses activités de transport, de distribution, de vente d'énergie et de conseil aux clients Grands Comptes. En effet, les critères de validation reposent sur une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la Direction, l'approche « processus » (en non pas simplement « produit ») et l'amélioration continue.



DONNEES FINANCIERES ET RATIOS

Les comptes consolidés de SENELEC sont établis selon les normes SYSCOA

BILAN (en millions de FCFA)	12/31/2012	12/31/2013	12/31/2014	12/31/2015	12/31/2016	12/31/2017
Immobilisations incorporelles	125	41	42	399	359	2,091
Immobilisations corporelles	302,135	303,995	312,650	345,010	381,306	457,691
Avances et acomptes versés sur immobilisations	2,102	1,138	1,043	749	2,803	7,793
Immobilisations financières	25,382	28,172	29,763	31,339	33,139	39,519
Actif circulant H.A.O	0	0	0	0	0	0
Stocks	17,753	23,570	16,144	9,580	12,751	13,379
Créances et emplois assimilés	289,255	341,402	354,873	358,617	335,477	358,294
Trésorerie - Actif	20,181	20,215	22,985	21,037	28,654	18,149
Ecart de conversion - Actif	0	0	0	4,318	13,041	8,556
TOTAL ACTIF	656,933	718,533	737,500	771,049	807,530	905,472
Capital	125,677	125,677	238,294	238,294	175,236	175,236
Actionnaires capital non appelé	-6,101	-6,101	0	0	0	0
Primes et réserves	-67,904	-76,978	-77,199	-75,164	0	30,507
Résultat net de l'exercice	-9,073	-222	2,036	12,107	30,506	36,376
Subventions d'investissement	64,023	66,580	95,285	100,519	105,574	108,069
Provisions réglementées et fonds assimilés	0	0	0	0	0	0
Dettes financières	224,743	219,332	198,462	230,354	259,923	309,106
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O	16,846	17,329	11,984	7,782	7,521	26,577
Clients, avances reçues	469	589	718	681	727	767
Fournisseurs d'exploitation	111,724	157,246	178,953	150,115	48,046	121,665
Dettes fiscales	33,823	30,242	32,838	40,731	33,131	32,875
Dettes sociales	6,374	7,744	7,491	7,366	6,143	9,212
Autres dettes	146,489	170,804	38,014	52,400	123,479	36,725
Trésorerie - Passif	9,843	6,289	10,624	5,864	17,244	10,389
Ecart de conversion - Passif	0	0	0	0	0	7,968
TOTAL PASSIF	656,933	718,533	737,500	771,049	807,530	905,472
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (en millions de FCFA)	12/31/2012	12/31/2013	12/31/2014	12/31/2015	12/31/2016	12/31/2017
Capacité d'autofinancement (CAF)	-1,100	16,207	14,575	30,655	41,294	36,064
Variation de BFR	-38,616	-9,780	-18,385	-8,219	28,521	21,274
Investissements (I)	45,028	25,108	30,290	54,803	58,938	110,351
Free Cash Flow (FCF) (1)	-7,512	879	2,670	-15,929	-46,165	-95,561
Dettes financières nette (2)	214,405	205,407	186,101	215,181	248,513	301,346

WEST AFRICA RATING AGENCY

COMPTE DE RESULTATS (en millions de FCFA)	12/31/2012	12/31/2013	12/31/2014	12/31/2015	12/31/2016	12/31/2017
Chiffre d'affaires (CA)	282,708	291,744	391,471	331,054	335,547	431,097
Production stockée (ou déstockage)	0	0	0	0	0	0
Production immobilisée	0	0	0	0	0	0
Subvention d'exploitation	123,328	88,666	0	19,300	0	0
Autres produits	7,533	11,394	13,243	11,624	43,339	24,110
PRODUITS D'EXPLOITATION	413,569	391,804	404,714	361,978	378,886	455,207
Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
Achats de matières premières et fournitures liées	-289,187	-265,062	-303,801	-240,226	-201,106	-277,922
Autres achats	-5,283	-5,749	-6,030	-5,556	-6,349	-10,931
Transports	-1,868	-1,072	-1,315	-1,260	-1,592	-1,568
Services extérieurs	-64,656	-50,422	-21,026	-20,099	-27,099	-33,112
Autres charges	-10,946	-11,816	-16,713	-19,878	-37,181	-19,999
VALEUR AJOUTEE	41,629	57,684	55,829	74,959	105,559	111,675
% CA	14.7%	19.8%	14.3%	22.6%	31.5%	25.9%
Impôts et taxes	-16,179	-5,027	-6,216	-5,161	-23,326	-7,187
Charges de personnel	-28,660	-29,380	-29,049	-30,944	-33,712	-57,271
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	-3,210	23,278	20,564	38,854	48,521	47,217
% CA	-1.1%	8.0%	5.3%	11.7%	14.5%	11.0%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-24,428	-23,685	-22,484	-24,507	-21,923	-24,573
Reprises de provisions	14,483	3,527	3,618	1,658	3,423	18,571
Transferts de charges	443	85	87	98	2,729	279
RESULTAT D'EXPLOITATION	-12,712	3,205	1,785	16,103	32,750	41,494
% CA	-4.5%	1.1%	0.5%	4.9%	9.8%	9.6%
Résultat financier	-8,826	-7,151	-6,394	-9,203	-10,452	-6,771
Résultat hors activités ordinaires (H.A.O)	12,466	3,729	6,650	5,227	8,213	5,666
Impôt sur le résultat	-1	-5	-5	-20	-5	-4,013
RESULTAT NET	-9,073	-222	2,036	12,107	30,506	36,376
% CA	-3.2%	-0.1%	0.5%	3.7%	9.1%	8.4%

TAUX DE CROISSANCE - COMPTE DE RESULTATS (en %)	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires (CA)	12.9	3.2	34.2	-15.4	1.4	28.5
Production stockée (ou déstockage)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Production immobilisée	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Subvention d'exploitation	N/A	-28.1	-100.0	N/A	-100.0	N/A
Autres produits	-39.0	51.3	16.2	-12.2	272.8	-44.4
PRODUITS D'EXPLOITATION	57.4	-5.3	3.3	-10.6	4.7	20.1
Achats de marchandises	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Achats de matières premières et fournitures liées	21.8	-8.3	14.6	-20.9	-16.3	38.2
Autres achats	-37.3	8.8	4.9	-7.9	14.3	72.2
Transports	52.6	-42.6	22.7	-4.2	26.3	-1.5
Services extérieurs	26.1	-22.0	-58.3	-4.4	34.8	22.2
Autres charges	1.1	7.9	41.4	18.9	87.0	-46.2
VALEUR AJOUTEE	-189.6	38.6	-3.2	34.3	40.8	5.8
Impôts et taxes	300.9	-68.9	23.7	-17.0	352.0	-69.2
Charges de personnel	1.0	2.5	-1.1	6.5	8.9	69.9
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	-95.9	-825.2	-11.7	88.9	24.9	-2.7
Dotations aux amortissements et aux provisions	-19.2	-3.0	-5.1	9.0	-10.5	12.1
Reprises de provisions	106.1	-75.6	2.6	-54.2	106.5	442.5
Transferts de charges	-80.9	-80.8	2.0	12.6	2,684.7	-89.8
RESULTAT D'EXPLOITATION	-87.3	-125.2	-44.3	802.1	103.4	26.7
Résultat financier	-4.6	-19.0	-10.6	43.9	13.6	-35.2
Résultat hors activités ordinaires (H.A.O)	7,147.7	-70.1	78.3	-21.4	-57.1	31.0
Impôt sur le résultat	0.0	400.0	0.0	300.0	-75.0	80,160.0
RESULTAT NET	-91.7	-97.6	-1,019.0	494.6	-152.0	19.2

WEST AFRICA RATING AGENCY

TAUX DE CROISSANCE - BILAN (en %)	12/31/2012	12/31/2013	12/31/2014	12/31/2015	12/31/2016	12/31/2017
Immobilisations incorporelles	9.6	-67.3	2.8	850.0	-10.0	482.5
Immobilisations corporelles	7.8	0.6	2.8	10.4	10.5	20.0
Avances et acomptes versés sur immobilisations	10.6	-45.9	-8.3	-28.2	0.0	0.0
Immobilisations financières	8.8	11.0	5.6	5.3	5.7	19.3
Actif circulant H.A.O	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0	1.0
Stocks	-40.8	32.8	-31.5	-40.7	33.1	4.9
Créances et emplois assimilés	11.6	18.0	3.9	0.0	-6.5	6.8
Trésorerie - Actif	-18.0	0.2	13.7	-8.5	36.2	-36.7
Ecart de conversion - Actif	N/A	N/A	N/A	N/A	202.0	-34.4
TOTAL ACTIF	6.1	9.4	2.6	4.5	4.7	12.1
Capital	0.0	0.0	89.6	0.0	-26.5	0.0
Primes et réserves	8.8	13.4	0.3	-2.6	-100.0	N/A
Résultat net de l'exercice	64.9	-97.6	-1,019.0	494.6	152.0	19.2
Provisions réglementées et fonds assimilés	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Dettes financières	-9.0	-2.4	-9.5	16.1	12.8	18.9
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O	0.0	0.0	1.0	0.0	2.0	3.0
Clients, avances reçues	18.7	25.6	21.9	-5.2	6.8	5.5
Fournisseurs d'exploitation	-26.3	40.7	13.8	-16.1	-68.0	153.2
Dettes fiscales	-46.5	-10.6	8.6	24.0	-18.7	-0.8
Dettes sociales	-5.8	21.5	-3.3	-1.7	-16.6	50.0
Autres dettes	614.6	16.6	-77.7	37.8	135.6	-70.3
Trésorerie - Passif	-62.9	-36.1	68.9	-44.8	194.1	-39.8
Ecart de conversion - Passif	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL PASSIF	10.2	9.4	2.6	4.5	4.7	12.1

RATIOS	12/31/2012	12/31/2013	12/31/2014	12/31/2015	12/31/2016	12/31/2017
Rentabilité						
Marge de profit (RN/CA) en %	-3.2	-0.1	0.5	3.7	9.1	8.4
Rotation des actifs (CA/TA) en %	43.0	40.6	53.1	42.9	41.6	47.6
Levier financier (TA/FP) en %	1,348.9	1,482.2	452.1	440.0	392.5	374.0
Retour sur fonds propres (RN/FP) en %	-18.6	-0.5	1.2	6.9	14.8	15.0
ROA (RN/TA) en %	-1.4	0.0	0.3	1.6	3.8	4.0
Marge brute sur matières en %	-2.4	9.1	22.4	27.4	40.0	35.5
Charges d'exploitation/Produits d'exploitation en %	103.0	99.2	99.6	95.6	91.5	91.2
Liquidité						
Ratio de liquidité générale (AC/PC) en %	97.2	95.1	137.4	142.1	159.0	163.1
Ratio de liquidité de l'actif (AC/TA) en %	46.7	50.8	50.3	47.8	43.1	41.0
Couverture des stocks (en jours d'achats)	22.1	32.0	19.1	14.4	22.8	17.3
Rotation des stocks (en nombre de fois / an)	16.3	11.2	18.8	25.1	15.8	20.8
Délais clients (en jours de CA) (3)	306.9	351.1	272.0	325.0	299.9	249.3
Délais fournisseurs (en jours de CA) (3)	118.6	161.7	137.1	136.0	43.0	84.7
Flexibilité financière						
Gearing (Dettes financières/FP) en %	461.5	452.4	121.7	131.5	126.3	127.7
Couverture des charges d'intérêt (EBE/intérêts financiers)	-0.4	3.2	3.1	4.5	5.4	5.7
Dettes financières/EBE en %	-7,001.3	942.2	965.1	592.9	535.7	654.6

Notes

(1) FCF = CAF +/- Variation de BFR - Investissements, ce sont les flux opérationnel libres de tout engagement opérationnel

(2) Dette financière nette = Dette financière + trésorerie passif - trésorerie actif

(3) Taux de TVA utilisé 20%

CAF = Capacité d'autofinancement

RN = Résultat Net

CA = Chiffre d'affaires

TA = Total Actif

FP = Fonds Propres

AC = Actif Circulant

PC = Passif Circulant



W A R A



W A R A

© 2018 Emerging Markets Rating (EMR) & West Africa Rating Agency (WARA). Tous droits réservés. WARA est une Agence de Notation de l'UEMOA agréée par le CREPMF.

La notation de crédit est une opinion sur la capacité et la volonté d'un émetteur à faire face au remboursement de ses obligations financières, et non une quelconque appréciation de la valeur des actions de cet émetteur. Il est rappelé qu'il peut être risqué pour un investisseur de fonder sa décision d'investissement sur la seule notation de crédit.

La compréhension des méthodologies et échelles propres à WARA est essentielle pour mesurer la portée des opinions présentées dans les rapports. Il est vivement recommandé aux lecteurs des rapports de se rapprocher de WARA aux fins d'en obtenir copie.

Toutes les informations contenues dans nos rapports ont été obtenues à partir de sources considérées comme fiables. Cependant, étant donné la possibilité d'erreurs humaines ou d'autres aléas, toute information est présentée « en l'état » et sans aucune garantie que ce soit. WARA met tous les moyens à sa disposition pour vérifier la qualité de l'information utilisée pour délivrer une notation. WARA n'étant pas un réviseur de comptes, aucune garantie d'exhaustivité ne peut être fournie. En aucun cas WARA ne pourrait être tenu responsable et redevable à une personne ou une entité pour une quelconque perte réalisée suite à l'émission d'un de ses rapports ; chaque utilisateur de nos rapports est pleinement responsable de l'interprétation qu'il fera des opinions présentées. Ce rapport ne constitue en aucun cas un conseil de vendre, garder ou acheter un quelconque titre de créance.